

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 AVRIL 2026

DATE DE CONVOCATION : 08/04/2026	L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril à 20h00, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Loïc BOUR, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 21/04/2026					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	27	2	29	
LB/TD N° 2026/18	ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SYNDICAUX AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU GROUPE SCOLAIRE DE LA CHEVALERIE				

Étaient présents : Loïc BOUR, Julie KLEINPOORT, Benoît DROUET, Hélène CAILLÉ-CAYZAC, Jérémy MAIRE, Marie-France CAUSSIN, Ozan ERGIN, Laure DALIGAUX, Gildas SERVIÈRES, Marc DEQUICK, Dominique CROIZET, Dominique BROSSIER, Cendrine CHERGUI, Sandrine CLOTEAUX, Alexandra DUFAU, Lydie DALIGAUX, Cyrille ANDRIEU-LACU, Matthias GARNIER, Catia RIBEIRO-KUNTZ, Adelina BOUILLY, Julien RICHER, Manon CROIZET, Béatrice BONVIN-GALLAS, François BELHOMME, Dominique BONNET, Stéphane LEMOINE, Armelle THÉRON-CAPLAIN.

Excusés :

- Sébastien BAUDOIN, Pouvoir à Marie-France CAUSSIN
- Abdoul THIAM, Pouvoir à Julien RICHER

Absents :

Secrétaire de séance : Jérémy MAIRE

Vu l'article L.5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal du groupe scolaire de la Chevalerie indiquant la clef de répartition du nombre de délégués,

Considérant que, suite au renouvellement général des Conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune d'Épernon au sein du syndicat intercommunal de la Chevalerie dont elle est membre,



Considérant qu'il convient d'élire deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat de la Chevalerie,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de délégués titulaires et suppléants :

Délégués titulaires :

Mme Julie KLEINPOORT

M. Gildas SERVIÈRES

Délégué suppléant :

Mme Dominique CROIZET

Sur l'exposé présenté, après avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à :

- Désigner 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant.

Cependant, par dérogation au premier alinéa de l'article L.5211-7 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Approuve** l'élection des délégués syndicaux au sein du Syndicat intercommunal du groupe scolaire de la Chevalerie comme susvisée.

Mme Julie KLEINPOORT, M. Gildas SERVIÈRES et Mme Dominique CROIZET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés délégués pour représenter la commune d'Épernon au sein du Syndicat de la Chevalerie.

La présente délibération sera transmise au Président du Syndicat Intercommunal de la Chevalerie



Secrétaire de séance
Jérémy MAIRE



Fait et délibéré à Épernon,
le 14 avril 2026
Le Maire,
Loïc BOUR

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.